

POSITION DU MCI POUR LA PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

La santé du lac Memphrémagog est directement liée à tout ce qui se passe dans son bassin versant. Cette notion est extrêmement importante pour comprendre la dynamique de l'écosystème d'un lac. Toutes les activités humaines à l'intérieur du bassin versant ont un impact sur sa santé, qu'elles soient sur les rives ou à plusieurs kilomètres de lac.

Dans le cas du Mont-Orford, le MCI s'est impliqué pour sauver une forêt qui était protégée depuis 70 ans par la Loi sur les parcs, mais aussi pour protéger l'intégrité territoriale du parc national du Mont-Orford.

Au début, les promoteurs convoitaient 132 hectares de forêt mature pour y construire 1 000 condos. Depuis mars dernier, le gouvernement Libéral, malgré que la Loi sur les parcs le lui interdisait, a malheureusement décidé de mettre en vente 458 hectares de terrain du parc national, et ce, sans approbation sociale ni consultation publique. La construction d'habitations sera permise sur 85 hectares. La majeure partie des arbres de ce territoire sera coupée pour faire place aux 750 condos, à plusieurs commerces, un centre aquatique, un amphithéâtre et à 1200 places de stationnement. La perte de cet important couvert forestier et l'urbanisation qui va suivre entraînera des problèmes importants d'érosion et d'apport en phosphore au lac Memphrémagog. En plus, il faut comprendre que la coupe d'un important massif forestier situé à 350 mètres d'altitude entraînera une importante modification du système hydrique et aura des impacts négatifs sur le ruisseau Castle et la rivière aux Cerises, deux importants tributaires du lac.

Nous avons des exemples concrets qui prouvent que les activités et les travaux effectués au Mont-Orford, situé à 7 km du lac, ont des impacts réels sur le lac. En 1988, le dynamitage du sommet du Mont-Giroux a causé des torts irréversibles au ruisseau Castle. En effet, l'apport de sédiments causé par l'érosion des sols a entraîné l'envasement de l'embouchure du ruisseau où nous avons mesuré en 2004 plus de 5 mètres et demi de sédiments. Un rapport du ministère de l'environnement rapporte ces faits et il a fallu construire trois bassins de rétention des sédiments et apporter plusieurs autres correctifs pour contrer les problèmes d'érosion qui d'ailleurs persistent toujours. Autre exemple, en 2004, la route 141, située dans le Canton d'Orford à plusieurs kilomètres du lac, fut emportée par des pluies diluviennes. Dans les heures qui ont suivi, les sédiments avaient atteint le lac Memphrémagog. Nous avons des photos illustrant cet événement. Lors des audiences du BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement) un spécialiste du ministère de l'environnement a expliqué que le bassin versant du ruisseau Castle est extrêmement dynamique et que tout se joue entre le sommet de la montagne et l'autoroute 10.

Il est donc important de comprendre que tous ont un rôle à jouer pour préserver la santé du lac. Les riverains ont un rôle à jouer en s'assurant, entre autre, d'avoir un système septique conforme aux normes, à ne pas utiliser d'engrais, à garder les rives naturelles sur 10 mètres, tel que prévu dans les règlements en vigueur et à préserver les arbres. Par contre, une trentaine de tributaires alimentent le lac et une grande partie des sédiments et

du phosphore arrive au lac par ces derniers. Le sort du lac ne dépend pas seulement des résidents de ses rives mais aussi de tous ceux qui habitent dans son bassin versant.

Tous les intervenants de la région se mobilisent actuellement pour chercher des solutions au problème de prolifération des cyanobactéries sur le lac Memphrémagog et sur les autres lacs de la région. Le phosphore est une des causes principales de cette prolifération. Le phosphore est attribué aux activités humaines et provient de plusieurs sources mais il faut savoir que le déboisement entraîne la libération du phosphore et nous devons tout faire pour protéger le massif forestier du lac.

Pour ceux qui s'inquiètent quant aux gens qui désirent s'installer dans notre région, il y a des centaines de projets de construction résidentielle qui se font actuellement et qui se feront dans les années qui viennent. À titre d'exemple, le Canton d'Orford prévoit 1 800 unités d'habitation d'ici les six prochaines années et Magog prévoit ouvrir dix nouvelles rues par année dans les cinq prochaines années. Notre région connaît actuellement un essor immobilier sans précédent et nous croyons qu'il reste suffisamment de territoire sans que nous ayons à construire à l'intérieur des limites du parc national.

Le débat que nous avons fait s'est tenu dans le plus grand respect des individus. Depuis le 6 mars dernier, plus de 80 000 citoyens ont appuyé l'action de la Coalition SOS Parc Orford dont je suis l'une des porte-parole. Nous luttons pour un principe, celui de préserver l'intégrité d'un parc national et d'une forêt qui devait être protégée « en permanence » par la Loi sur les parcs. Le gouvernement a changé unilatéralement les règles du jeu.

Mai 2005.